

AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIALE

Du 05 mars 2024

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Leila Fouzer, Bénédicte Delgehier. Patricia Thomas

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2024 (avis)**

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) **Organisation de la direction de l'action sociale et de la prévention (avis)**

Suite à la demande de réintégration après un détachement d'un agent, un poste de Chargé de mission transverse action sociale et handicap a été créé pour répondre aux besoins de la direction de l'action sociale.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) **Tableau des effectifs CCAS (avis)**

En lien avec la création du poste de chargé de mission le tableau des effectifs a été actualisé.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

4) **Tableau des effectifs Ville (avis)**

Le tableau est réajusté suite à des modifications, suppression et création de postes.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) **Plan d'action égalité 2023 - 2026 (avis)**

Le plan d'action d'égalité présente les actions qui doivent perdurer et les nouvelles actions à mener.

Différents services proposeront des actions de formation et de sensibilisation aux agents.

Le syndicat s'interroge sur la quantité de travail supplémentaire que pourrait engendrer un tel plan d'action pour différents services.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

6) **Déploiement des titres restaurant pour la ville et le CCAS (avis)**

A l'arrêt de la cantine RATP le 1^{er} avril 2023 la CGT avait rappelé à l'employeur les problèmes d'équité concernant les repas des agents de la ville.

Lors d'une rencontre avec M le Maire il nous avait été annoncé la mise en place de tickets restaurant.

A la présentation du CST du 30 janvier 2024, la valeur du ticket restaurant était de 6 € (participation de la ville de 3€) pour 279 agents.

Après négociation, la valeur a été revalorisée et plus de 300 agents pourront en bénéficier.

La mise en place ce fera au 1^{er} juin 2024 et le titre-restaurant aura une valeur faciale de sept euros (7€).

La participation de l'employeur est de 50% soit 3,50€, restera donc à la charge de l'agent 3,50 €.

Le nombre de titre-restaurant variera en fonction du nombre de jours travaillés.

Un bilan sera fait dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi et jeudi après-midi, de 14 à 17 heures